



Déclaration liminaire à la réunion du comité hygiène sécurité et conditions de travail du 17 novembre 2022

Madame la présidente,

Nous participons à la dernière réunion du CHSCT puisqu'au 1er janvier 2023 sera mis en place le comité social d'Administration (CSA) qui supprime le comité technique (CT) et le CHSCT.

Avant toute chose, nous tenons à remercier le secrétaire animateur, Jean-Michel Robert pour le travail accompli et pour sa disponibilité pendant toutes ces années.

Par contre, avec le CSA, une fois de plus les droits syndicaux sont mis à mal. En effet, après la quasi-disparition des CAPL et le non remboursement des frais des représentants des personnels suppléants pour les réunions des différents comités (CTL, CHSCT...), les représentants des personnels nouvellement élus n'auront droit qu'à un contingent de 3 jours par an pour préparer, assister et effectuer les comptes rendus des réunions du CSA en formation spécialisée (traitant des sujets des conditions de travail, de la santé et de la sécurité des agents) alors que pour chaque réunion du CHSCT, nous disposions de 2 jours en plus de l'autorisation d'absence pour participer à la séance.

Madame la Présidente,

CHSCT après CHSCT, nous avons dénoncé l'affligeant écart entre les discours de nos ministres et directeurs et la réalité du quotidien des agents.

L'amélioration des conditions de travail ne se limite pas aux seules conditions matérielles (doubles écrans, fauteuils ergonomiques, éclairage,...).

Les conditions de travail ce sont aussi :

- **la rémunération** : rappel : depuis 2010, le point d'indice a été revalorisé de 5,1% alors que l'inflation a été à minima de 18,7% soit une perte de pouvoir d'achat de plus de 13% ;
- **l'âge légal de départ à la retraite** : après un recul de 60 à 62 ans, le gouvernement souhaite la reporter à 64, 65 voire 67 ans pour certains....

- **la charge de travail, l'autonomie et les marges de manœuvre** : les services se trouvent dans une situation catastrophique avec un effectif ne leur permettant pas de travailler sereinement (rappel : en 2021, pour un effectif théorique de 406 agents, l'effectif réel a été de 359 soit un sous-effectif de 47 agents soit 11,58% des effectifs). Quand les effectifs sont sous tension, comment assurer le travail quotidien et assurer la formation et l'encadrement des nouveaux agents et des contractuels ? La suppression annoncée de 850 emplois en 2023 ne va pas améliorer la situation des services.

De plus, avec le nouveau réseau de proximité (NRP) et l'industrialisation des tâches, les agents perdent de l'autonomie et de l'intérêt dans le travail. Ils se sentent infantiliser avec un pilotage très présent qui se traduit par la distribution individuelle de listes... Que devient le collectif ?

Les regroupements de services rendent les échanges plus compliqués. Ainsi, par exemple, la suppression du PCE de Tournon ne facilite pas les relations entre les SIE du Nord Ardèche et le PUC. La fermeture des trésoreries rend difficile les contacts entre les collectivités territoriales et les SGC.

- **le sentiment d'utilité** : avec la réduction des horaires d'ouverture au public, la fermeture de nombreux sites de proximité, le regroupement de services sur un nombre réduit de sites, la création de services supra-départementaux, la fermeture « estivale » des espaces France Services, l'injustice fiscale, que reste-t-il du Service Public ?
- **la confiance dans l'avenir** : avec la mise en place du nouveau réseau de proximité, de nombreux agents s'interrogent sur leur avenir : que vont devenir les antennes « pérennes » après 2026 ? Quel avenir pour le recouvrement dans les Sip et les Sie ? Que deviendra la mission cadastrale de l'antenne du Sip d'Annonay avec la future création du SDIF ?

Tous ces constats se retrouvent dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (Duerp) examiné lors du dernier groupe de travail sur ce thème.

Madame la présidente,

Les résultats de l'observatoire interne 2022 sont parus le 27/07/2022.

Si le ministre met en avant tous les chiffres positifs qui lui conviennent pour sa communication, il passe un peu vite sur certains qui sont importants pour juger des conditions de travail des agents du ministère.

Ainsi :

- 32 % des agents signalent un niveau de stress élevé compris entre 8 et 10 ;
- 45% indiquent que la charge de travail n'est pas bien répartie ;
- 49% seulement estiment être bien informés sur les réformes et projets ;
- 53% ne se sentent pas reconnus et valorisés dans leur travail ;
- 62% ne sont pas satisfaits de leur rémunération ;
- 46% déclarent que leur motivation diminue ;
- 51% des agents trouvent que le rythme du changement est trop rapide ;
- 61% estiment que leur direction n'évolue pas dans le bon sens ;

- 69% ne se sentent pas acteurs ou actrices des changements conduits au sein de leur direction.

-

Au vu de ces chiffres, le ministère n'est pas le paradis que voudrait bien faire croire le ministre..... hormis peut-être un paradis fiscal !

Madame la présidente,

Quelles réflexions vous apportent ces chiffres ?

Madame la présidente,

En arrêtant la production, les salariés du pétrole ont démontré que le travail peut contraindre le capital à la redistribution des richesses.

Solidaires Finances est certain qu'un autre monde est possible.

Les représentants de Solidaires Finances au CHSCT

Sylviane Longeray – CDIF Privas	Joël Mounier – SIE Tournon
Sébastien Barret – DDFiP Privas	Etienne Lambert – PRS Privas

COMPTE -RENDU

1/ PV du 5 juillet 2022

Vote pour

Nous avons remercié Jean-Michel Robert, secrétaire animateur, pour la qualité de ces PV.

2/ Plan Annuel de Prévention (PAP)

Nous avons obtenu l'ajout de lignes supplémentaires au PAP concernant l'accueil du public à Tournon/Annonay/Aubenas, mais aussi sur les risques psychosociaux pour tous les sites consécutifs à la tension due aux sous-effectifs permanents, et sur les risques psychosociaux consécutifs à la mise en place du NRP.

Avis motivé de Solidaires Finances sur le PAP 2021/2022

Nous reconnaissons des progrès certains quant aux actions menées pour résoudre les problèmes matériels soulevés par le médecin de prévention, par l'inspectrice santé sécurité au travail ou une délégation du CHSCT.

Cependant, nous ne pouvons que constater une nouvelle fois que la baisse des budgets des directions et les suppressions d'emplois depuis plus de 10 ans entraînent une détérioration continue des conditions de travail et que la DDFiP 07 n'a plus les moyens depuis plusieurs années de respecter son obligation de résultat en assurant la sécurité de ses agents et en protégeant leur santé physique et mentale.

En matière de risques psychosociaux, les situations d'exposition sont clairement recensées dans le DUERP. Alors qu'ils représentent près de 50% des risques recensés, ils sont très peu repris dans le PAP. Aucune réponse concrète n'est réellement apportée sur les problèmes notamment de sous-effectif, d'augmentation des charges de travail, etc.,... problèmes qui se sont accentués avec les réorganisations liées au NRP.

Alors que notre Administration a pleinement connaissance des causes, elle aggrave la situation en persistant à supprimer des emplois (encore 850 en 2023), en continuant les réorganisations quel qu'en soit le coût humain (cf p 15 du rapport 2021 du médecin de prévention qui signale que les troubles psychologiques liés surtout aux conséquences des fusions – réorganisations ont fortement augmenté) et en maintenant un sous-effectif permanent dans les directions (-47 ETP en 2021 pour l'Ardèche soit près de 12% des effectifs théoriques).

Nous rappelons qu'en termes de prévention, se pencher sur les risques psychosociaux implique d'identifier les facteurs de risques qui relèvent de l'organisation du travail, des relations sociales au travail, des conditions d'emploi, et qui exposent ceux qui travaillent, afin d'imaginer et mettre en place des solutions alternatives ou des mesures qui réduisent ou suppriment l'exposition, plutôt que d'attendre l'apparition de symptômes ou de pathologies.

Cela passerait par un véritable soutien des services (analyse des multiples notes, formations non virtuelles, des tuteurs disponibles pour les nouveaux agents...), par des objectifs fixés en tenant compte des effectifs réels, par une reconnaissance du travail effectué, par des effectifs suffisants pour remplir toutes nos missions et notamment celle de services au public....

Force est de constater qu'aucune véritable solution pérenne n'est proposée par l'Administration pour effectuer une véritable prévention primaire .

Pire, les suppressions d'emplois et les restructurations la mobilité forcée avec le changement des règles de gestion engendrent insatisfaction, inquiétude et stress.

Concernant les risques d'agression des agents, ceux-ci sont accentués par :

- des accueils inadaptés et non fonctionnels,

- le sous-effectif chronique des services qui ne permet pas de répondre à tous les appels d'usagers, excédés de ne pouvoir joindre les services,
- des horaires d'ouverture réduits,
- des restructurations incessantes qui éloignent l'utilisateur des services gestionnaires, ..

De plus, annoncé en 2015, le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail n'a jamais été présenté en CHSCT (article 61 du décret).

Enfin, nous présenter un plan annuel de prévention pour 2022 le 17/11/2022 avec une échéance de mise en oeuvre au 31/12/2022, vient confirmer le peu d'intérêt porté par notre administration aux sujets d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Par conséquent, pour toutes ces raisons nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable au PAP présenté.

3/ Radon

Coucouron – Thueyts : compte-tenu des résultats des analyses qui ont été effectuées dans ces 2 sites (relevés supérieurs à 1000 bq/m³), un courrier d'information va être envoyé à tous les agents qui y ont travaillé au cours des dix dernières années les invitant à contacter le médecin de prévention.

Concernant Coucouron, le maire n'a pas répondu au courrier adressé cet été par la DDFiP qui lui demandait s'il envisageait de réaliser des travaux dans ces locaux, notamment d'aération pour pouvoir renouveler l'air et éviter les concentrations de gaz.

A défaut de travaux, un relogement pourrait être à l'étude.

Début décembre, un prestataire va venir installer un capteur dosimétrique d'ambiance et fournir un appareil individuel pour les agents.

Quant au nombre de journées maximales par semaine sur site pour rester en dessous des valeurs de référence pour l'exposition au radon, ceux-ci feront l'objet d'un recalcul à l'issue des premiers relevés dosimétriques (individuels et d'ambiance) à la fin du premier trimestre.

Le Cheylard (relevés supérieurs à 300 bq/m³) : l'inspecteur santé sécurité au travail, le médecin de prévention et l'antenne immobilière devraient se rendre sur le site pour voir les améliorations à y apporter.

De plus, les précédents relevés suggèrent que des campagnes régulières de mesures devront être programmées.

4/ Budget

BUDGET 2022

NATURE	POSTE	INTITULE ACTION	DECISION CHS		SOCIETE	N° EJ	ENGAGE	DATE SF	REGLEMENT	
			DATE	MONTANT						
Sensibilisation	Tournon	SST initiale 19e/20/05	31/03/2022	1 120,00 €	SECTRA	1511315566	1 120,00 €	20/05/2022	1 120,00 €	
	Privas	SST initiale 20 et 21/10	31/03/2022	1 120,00 €	SECTRA	1511589638	1 120,00 €	26/10/2022	1 120,00 €	
	Privas	SST recyclage 01/12	31/03/2022	600,00 €	SECTRA	1511605153	600,00 €			
	Divers sites	Sécurité incendie RLI (0,5 j) x5	31/03/2022	3 000,00 €	SECTRA	1511604923	3 000,00 €			
	Tournon	Formation RLI	31/03/2022	600,00 €	SECTRA	1511241158	600,00 €	08/04/2022	600,00 €	
		Habilitation électrique initiale 2 au 4/11	31/03/2022	660,00 €	PREVAT	1511564071	660,00 €			
	Annonay SGC	Santé du dos mardi 27 septembre	31/03/2022	1 000,00 €	DOS MAJEUR	1511291734	1 000,00 €	27/09/2022	1 000,00 €	
	Privas	Comprendre, gérer son stress 30et31/05	31/03/2022	2 150,00 €	GUILLOT	1511316529	2 150,00 €	31/05/2022	2 150,00 €	
	Privas	Travailler avec des perso difficiles 27et28/06	31/03/2022	2 150,00 €	GUILLOT	1511316529	2 150,00 €	28/06/2022	2 150,00 €	
		sous total					12 400,00 €		8 140,00 €	
Sécurité incendie	Divers sites	Exercices incendie		1 400,00 €	SECTRA	1511522621	1 400,00 €	14/10/2022	1 400,00 €	
		Trois chaises évacuation		4 413,44 €	AXSOL	1511522462	4 413,44 €	30/09/2022	4 413,44 €	
		sous total					5 813,44 €		5 813,44 €	
	Hygiène Santé	Divers sites	Entretien fontaines à eau	31/03/2022	695,70 €	EXPRESSEAU	1511292027	695,70 €	28/07/2022	695,70 €
		Divers sites	Maintenance défibrillateurs	31/03/2022	1 439,93 €	YLEA	1511432988	1 439,93 €	28/07/2022	1 439,93 €
		Divers sites	Acquisition de borne de gel hydroalcoolique	31/03/2022	4 864,92 €	SECURIMED	1511294722	4 864,92 €	07/06/2022	4 864,92 €
		Joyeuse	Installation d'une fontaine à eau	31/03/2022	588,00 €	EXPRESSEAU	1511598710	588,00 €		
		Tournon SAPF	Installation d'une fontaine à eau	31/03/2022	588,00 €	EXPRESSEAU	1511598693	588,00 €		
		Annonay SGC	Installation d'une fontaine à eau	31/03/2022	588,00 €	EXPRESSEAU	1511598002	588,00 €		
		Privas Mines	Installation d'une fontaine à eau	31/03/2022	588,00 €	EXPRESSEAU	1511598655	588,00 €		
Divers sites		12 troussees secouristes	31/03/2022	134,86 €	UGAP	1511552129	134,86 €	18/10/2022	134,86 €	
Coucouron		Surveillance dosimétrique radon		2 760,00 €	ALGADE	1511607742	2 760,00 €			
		sous total					12 247,21 €		7 135,21 €	
Prescription médecin du travail	Le Teil	Siège Amazone		963,48 €	AZERGO	1511085356	963,48 €	13/12/2022	963,48 €	
	EJ 2021	Augmentation éco-contribution 5 sièges Please		6,12 €	UGAP	1405624022	6,12 €	18/01/2022	6,12 €	
	Privas Vanel	Siège Duoback		1 912,04 €	AZERGO	1511117801	1 912,04 €	18/02/2022	1 912,04 €	
	Privas Mines	Siège DB11 agent en maladie		50,14 €	UGAP	1511384195	50,14 €	06/07/2022	50,14 €	
	Tournon	Claviers adaptés		76,19 €	MANUTAN	1511400711	76,19 €	08/07/2022	76,19 €	
	Annonay SIP	Lampe de bureau type architecte		2 444,70 €	AZERGO	1511426365	2 444,70 €	21/07/2022	2 444,70 €	
	Joyeuse	Siège Logic 400 XL		2 444,70 €	AZERGO	1511548941	2 444,70 €	07/10/2022	2 444,70 €	
	Privas Mines	Siège Logic 400 XL		1 070,38 €	AZERGO	1511522729	1 070,38 €	14/10/2022	1 070,38 €	
	Tournon	Clavier adapté + bureau électrique		296,40 €	AZERGO	1511563840	296,40 €	14/10/2022	296,40 €	
	Tournon	Repose-pieds pro 952		60,13 €	OFFICE1	1511563843	60,13 €	20/10/2022	60,13 €	
Tournon	Agrafeuse électrique		911,64 €	AZERGO	1511598715	911,64 €	14/11/2022	911,64 €		
Privas Vanel	1 bureau électrique		96,50 €	OFFICE1	1511598650	96,50 €	16/11/2022	96,50 €		
Aubenas SIP	2 agrafeuses électriques		4 477,61 €	UGAP	1405995669	4 477,61 €				
Privas Vanel	6 sièges Please									
	sous total					14 810,03 €		10 332,42 €		

NATURE	POSTE	INITITULE ACTION	DECISION CHS		SOCIETE	N° EJ	ENGAGE	DATE SF	REGLEMENT
			DATE	MONTANT					
Ambiance thermique	Divers sites Tournon	Ventilateurs colonnes	31/03/2022	343,06 €	UGAP	1511241352	343,06 €	03/05/2022	343,06 €
		Ventilateurs colonnes	31/03/2022	392,06 €	UGAP	1511241349	392,06 €	03/05/2022	392,06 €
Organisation		sous total		735,12 €			735,12 €		735,12 €
		sous total		- €			- €		- €
TOTAL DES DEPENSES				46 005,80 €			46 005,80 €		32 156,19 €
MONTANT DES CREDITS DELEGUES				46 595,00 €			46 595,00 €		46 595,00 €
SOLDE				589,20 €			589,20 €		14 438,81 €

5/ Rapport annuel du médecin de prévention 2021

Le médecin y a relevé que malgré la baisse des effectifs, l'activité de la médecine de prévention est croissante.

Depuis la crise Covid, le médecin n'a pas pu effectuer les visites médicales systématiques (quinquennales) en présentiel.

Pour autant, elle a été fortement sollicitée et a réalisé 421 consultations par entretien téléphonique et a dû traiter plusieurs milliers de courriels.

Elle a constaté une augmentation importante des orientations pour motifs psychologiques vers des spécialistes (de 2 en 2019 à 18 en 2021). Ce sont surtout les conséquences des fusions – réorganisations de services qui ont généré ces troubles.

6/ Mise en place du CSA

La mise en place du comité social d'Administration (CSA) est surtout un moyen pour la DGFIP de réduire les droits syndicaux et donc de faire des économies au détriment des représentants du personnel qui auront moins de moyens pour défendre les agents.

Nous avons souligné qu'à un mois et demi de l'entrée en vigueur des nouvelles instances (CSA et formation spécialisée), les règles de fonctionnement ne sont toujours pas fixées alors que ces nouvelles instances découlent de la Loi de transformation de la fonction publique de 2019 !!

A ce jour, ni la DGAFP, ni Bercy n'ont proposé d'ébauche de règlement intérieur.

Le CHSCT n'existera plus, le CSA sera l'instance unique de dialogue social avec en son sein, une formation spécialisée (FS) en santé sécurité et conditions de travail (SSCT).

7/ Projets immobiliers en cours

Tournon : la directrice a été informée que les agents refusent d'assurer l'accueil dans la cantine lors des travaux du 1er étage.

Un groupe de travail devrait se tenir pour essayer de trouver une solution.

Aubenas : le réaménagement de l'accueil sera étudié en 2023, Le portillon d'accès au site est prévu.

Annonay : les travaux sont prévus suite à la fusion avec Tournon.

Un projet d'aménagement de l'accueil a été envoyé à la DG pour vérifier si celui-ci respecte les consignes de sécurité. Il sera présenté ensuite aux O.S.

Présence d'amiante dans la colle des sols, pas de désamiantage prévu les sols seront recouverts.

8/ Information sur le risque nucléaire

Information qui devait être donnée par le correspondant de la Préfecture : ce point est reporté pour une prochaine réunion,

9/ Suivi des actions du CHSCT

Le Teil : la DDFIP a visité de nouveaux locaux proposés par la mairie (locaux où se trouvent la police municipale).

Privas : une vitre sera installée au niveau de la banque d'accueil pour les personnes handicapées.

Pour l'installation d'un gestionnaire de files, il faut attendre l'installation du nouveau système de téléphonie (TOIP).

Risques incendies : il n'y a plus de guides et de serres files désignés, tous les agents le sont.
Ci-dessous la fiche mentionnant ce changement :

f*i*che réflexes

– 21 juillet 2022

Télétravail et équipiers d'évacuation incendie

Organiser l'évacuation d'urgence des agents et des autres personnes présentes dans un bâtiment relève du fait des lois et règlement en vigueur de la responsabilité du chef de service ou du chef d'établissement.

Or, l'organisation traditionnelle, qui consiste à nommer des agents guide file et serre file, a été fragilisée par le développement du télétravail dans les services. De fait, la présence de ces agents nommément désignés est devenue trop aléatoire pour garantir une évacuation en bon ordre.

Cette fiche présente un mode d'évacuation des locaux différent tenant compte des nouvelles organisations de travail.

PRINCIPES

- **Les guide file et serre file ne sont plus des agents identifiés : tous les agents présents peuvent endosser ces rôles.**

- La formation de tous est indispensable : chacun connaît les rôles des équipiers d'intervention et peut agir dans ce cadre.

MODE OPERATOIRE

- Dans les dégagements et chaque zone d'évacuation dans le bâtiment, installer des brassards verts et des chasubles jaunes qui identifieront les guide et serre file.
- Lorsque l'alarme se déclenche, le premier agent sortant dans le couloir prend le brassard d'évacuation : il est le guide file.
- Le rôle de serre-file est assuré de manière préférentielle par un cadre du service qui a l'autorité nécessaire pour faire respecter les consignes.

CONSEILS DE MISE EN OEUVRE

- Une note de service communiquée à tous les personnels fixera les nouvelles modalités d'organisation de l'évacuation.
- L'information/formation des agents peut être faite soit dans le cadre d'une formation au maniement des extincteurs enrichie d'un module équipiers d'évacuation soit donnée par une personne compétente de la direction concernée.

Références réglementaires :

- Code du travail articles R 4227-37 à R 4227-41, L. 4121-1, L. 4122-2
- Décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié art 7
- Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public dont art. PE27

ROLES DES EQUIPIERS D'EVACUATION :

- le guide-file dirige l'ensemble des personnes de sa zone vers la sortie sécurisée la plus proche et jusqu'au point de rassemblement. Il est toujours devant.
- le serre-file ferme la marche. Il s'assure que sa zone a bien été évacuée, y compris les sanitaires. Il répertorie les personnes restées dans un espace d'attente sécurisé. Il empêche tout retour en arrière. Il rend compte au responsable d'évacuation qui assure la liaison avec les services de secours.

Fin du dernier CHSCT à 17h00.